Plan France Médecine Génomique 2025

Consentement pour l'examen à finalité médicale des caractéristiques génétiques d'une personne majeure¹

<u>IDENTITE de la personne</u> (étiquette ou nom, prénom et date de naissance)		
Jan tre 00/01/0002		
Je soussigné(e) reconnais avoir été informé(e) par le : Dr. Dockur Conseiller en génétique	(tel / / /	1
Pour l'examen diagnostique de (préciser obligatoirement le nom de la maladie ou groupe de maladies recherchées ou l'indic	ration de l'examen n	resc
Medadie	action do Foxamon p	1000
J'ai reçu les informations portant notamment sur : - La maladie recherchée, les moyens de la détecter, le degré de fiabilité des examens, les possibilités de prévent que les risques de transmission génétique de cette maladie, les conséquences possibles pour d'autres membres de les informer et les modalités possibles de leur information ; - La conservation et l'utilisation ultérieure possible de mes échantillons biologiques et des données issues de l'exament.	le ma famille, la néce	
J'ai été également informé(e) que cette démarche diagnostique pourra se poursuivre pour que je puisse bénéficier de l'évo actuelles. Dans ce cas, je serai régulièrement informé(e) de sa poursuite et de son résultat dans le cadre de mon suivi.	lution des connaissa	nce
Le médecin ou le conseiller en génétique m'a remis une notice d'information reprenant notamment les éléments d'informatio à toutes mes questions.	on ci-dessus et a rép	ond
Je consens à ce que soit réalisé l'examen prescrit².		
Je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge.		
Je souhaite être informé(e) du résultat de l'examen réalisé ³	Oui Non]
J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés et des données générées par l'examen pour leur éventuelle utilisation ultérieure dans le cadre de la même démarche diagnostique, en fonction de l'évolution des connaissances.	Oui Non 🗆	
artin de la companya		
· ;)		
Les majeurs protégés, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consentir seuls, dans la mesure défaut de pouvoir consentir seul de manière éclairée :	où leur état le perm	et. A

protection;

reçoit l'ensemble des informations et qui peut consentir.

- le majeur bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa

- s'il ne peut exprimer de consentement éclairé avec l'assistance susmentionnée, il est représenté par le tuteur désigné par le juge des tutelles qui

² Article 16-10 du code civil

³ Article L. 1111-2 du code de la santé publique (CSP)

Information de la famille (parentèle)

Si, par le passé, j'ai fait un don de gamètes (ou d'embryons) et que le diagnostic est	confirmá il autorica la mádacia à	Non concerná 🖂
informer le centre d'assistance médicale à la procréation concerné pour l'information de		Non concerné
		Oui Non V
Si le diagnostic est posé, j'informerai moi-même les membres de ma famille potentiellem eux, dès lors que des mesures de de soins ou de prévention, y compris de conseil géné		Oui Non 🗸
Pour les membres de ma famille que je n'informe pas, je demanderai au médecin de proc dans le respect du secret médical.	réder lui-même à cette information	Oui Non V
En ago do ráponos págativo quy douy rubriquos prácádantes ilai átá informá/a) que ma na		
En cas de réponse négative aux deux rubriques précédentes, j'ai été informé(e) que ma re	sponsabilite pourrait etre engagee	
Ces informations sont couvertes par le secret professionnel et le droit au respect de la vie a santé publique.	privée dans les conditions de l'arti	cle L1111-4 du code de
,		
Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose d'un droit	d'annaitian d'assàs et de restifie	ation non l'internet dieire
du Dr De Resident aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose à un droit	d opposition, d acces et de rectific	ation par i intermediaire
Fait à Endroit eur seine	Le la le lo 23	THE STATE OF THE S
Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne		
[10] 전 시간 이 그리고 한 경향 (11] [12] 그리고 있었는데 된 그리고 있다고 있다고 요즘 없었다.		

⁴ Article L. 1131-1-2 du CSP

ATTESTATION D'INFORMATION 5 (Du médecin prescripteur ou du conseiller en génétique)

<u>IDENTITE de la personne</u> (étiquette ou nom, prénom et date de naissance)	
Jame Doe	
2 (1) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2	

Je certifie que la personne(e) susnommée a été informée des caractéristiques de la maladie recherchée, des moyens de la détecter, du degré de fiabilité des examens, des possibilités de prévention et de traitement et des modalités de transmission génétique de cette maladie, des conséquences possibles des résultats de l'examen pour d'autres membres de la famille et des modalités d'information de ceux-ci. Je certifie avoir recueilli le consentement de la personne dans les conditions prévues par la loi.

Date : Dake 2023

Signature et cachet du médecin ou conseiller en génétique:

⁵ Les majeurs protégés, conformément à l'article 459, alinéa 1er du code civil, peuvent consentir seuls, dans la mesure où leur état le permet. A défaut de pouvoir consentir seul de manière éclairée :

⁻ le majeur bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire à la personne prend ses décisions avec l'assistance de la personne chargée de sa protection ;

⁻ s'il ne peut exprimer de consentement éclairé avec l'assistance susmentionnée, il est représenté par le tuteur désigné par le juge des tutelles qui reçoit l'ensemble des informations et qui peut consentir.

Consentement pour la conservation, dans un but de recherche, des échantillons et des données résultant de l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne majeure réalisé pour une finalité médicale

J'ai également reçu des informations sur l'utilisation ultérieure éventuelle <u>dans un but de recherche</u> de mes échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique, ainsi que des données issues de l'examen.

En cas d'utilisation de mes échantillons biologiques ou de mes données génétiques, je serai informé(e) du projet de recherche ou du traitement de données envisagé et aurai la possibilité de m'y opposer⁶.

Je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences sur ma prise en charge.

J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche.	Oui 🗌	Non
J'autorise la conservation des données obtenues dans le cadre de la démarche diagnostique pour une éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche.	Oui 🗌	Non 🔽

Fait à Endroit	Le Dake 2023
Nom, prénom et signature (obligatoire) de la personne	
Jane Doe -	~
The second secon	The second secon

- Article L. 1131-1-1 du CSP sur les échantillons biologiques

⁶ Sur les droits d'information et d'opposition :

⁻ Articles 48, 56 et 75 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et articles 14 et 21 du règlement 2016/679 général sur la protection des données (RGPD) sur les données de santé